

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 04 FEVRIER 2011**

**L'an deux mil onze et le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.**

**Présents :** Mesdames Christiane BOCQUET, Cathy BAYOL, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Pierre CASTELIS, Claude JOUANY, Patrick OGBURN, Mesdames Jocelyne MAGUET, Aline LAURES, Mireille RICARD, Messieurs Gérard BONNAFE, Eric DUJARDIN. Monsieur.

**Absents excusés :** Messieurs Jean-Luc CAGNAC (pouvoir à Monsieur JOUANY), Joël LAGANE (pouvoir à Madame PERN-SAVIGNAC), Madame Sophie ESCABASSE (pouvoir à Madame RICARD)

**Secrétaire de séance :** Madame Cathy BAYOL

**Secrétaire de Mairie :** Madame Régine DURAND

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 approuvé et paraphé par tous.

**I – DELIBERATIONS**

**1 - Mutualisation de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de Télécommunication (RODP).**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour adhérer au principe de mutualisation de cette redevance proposée par Le Syndicat Départemental d'Electricité.

Ainsi le Syndicat percevra cette redevance à la place de la commune et, en contrepartie, lors des travaux de dissimulation du réseau, il prendra en charge 50 % du montant TTC des travaux. La Commune a profité de ce dispositif lors des travaux effectués sur la V. C. n° 7.

Madame le maire propose de voter pour confier au Syndicat Départemental d'Energie la gestion du fonds mutualisé selon les modalités définies par décision du Comité Syndical du 26 mars 2010.

VOTE : OUI : 15

**2 – Approbation de la convention relative à la mise en place d'un abribus au lieu-dit « Rédudier ».**

Suite à une rencontre avec le responsable des transports scolaires du Conseil Général, il paraît opportun de mettre en place un abribus au lieu-dit « Rédudier » à Saint-Laurent au vu du nombre d'enfants qui prennent les transports en commun à cet endroit. Le Conseil Général prend en charge la totalité du coût, la commune s'engage à préparer la dalle pour y déposer la structure.

Madame le maire propose de voter pour l'autoriser à signer la convention permettant ce partenariat.

VOTE : OUI : 15

**3 – Choix du Maître d'œuvre pour la réalisation de la construction des Ateliers Municipaux.**

La commission travaux a étudié les réponses reçues suite à la publication de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre des ateliers municipaux.

Suite à l'analyse, la commission propose de retenir le cabinet d'Architecture Christian CAMBON.

Madame le maire propose de voter pour retenir ce cabinet pour la maîtrise d'œuvre.

VOTE : OUI : 15

#### **4 – Choix du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de santé pour l'Aménagement des Espaces Publics Intérieurs, rue des Remparts, Places et Rues.**

Suite à la consultation et à la proposition de trois sociétés pour cette mission de sécurité et de protection de la santé, la commission d'appel d'offre propose de retenir la société SOCOTEC qui présente l'offre la plus avantageuse.

Madame le maire propose de voter pour retenir cette société.

VOTE : OUI : 15

#### **5 – Nomination de Chemins.**

Madame le maire présente les zones retenues pour la poursuite de la numérotation. Afin de pouvoir mettre en place cette troisième tranche, plusieurs routes et chemins doivent être nommés. Monsieur Jean-Pierre CASTELIS présente les voies concernées et propose :

- pour la RD 78, route de Montricoux à Lafrançaise : Route de Bioule,
- pour la RD 964, route de Caussade à Graulhet : Route de Caussade,
- pour la VC 8 dite de « Crabiès » : Route de Saint-Cirq,
- pour la VC 4 de Montricoux à Bourdoncle : Route de Bourdoncle,
- pour la RD 76, de Montricoux à Septfonds : Route de la Carrière,
- pour la VC 2, de la Mouline à Saint-Cirq : Route de Saint-Laurent,
- pour la RD 958, de Castel à Laguépie : Route de Saint-Antonin,
- pour la VC 20, dite « les Arbus » : Chemin des Arbus,
- pour le chemin rural de la Gautière au Soulié : chemin de Rédudier et chemin du Soulié,
- pour le chemin rural dit de Caussade : Chemin vert.

Madame le maire propose de voter pour cette numérotation.

VOTE : OUI : 15

## **II – QUESTIONS DIVERSES.**

- Monsieur Claude JOUANY rend compte de la réunion du 04 février 2011 à la Communauté de Communes concernant le projet de réaménagement de l'ancienne gendarmerie en Maison Intercommunale. Le maître d'œuvre a présenté l'avant projet définitif

- Madame le maire informe que des Panneaux Informations Vitesse vont être mis en place chemin de Ronde et sur la RD n° 76 au lieu-dit « La Giranelle » pendant une semaine. L'enregistrement des données (nombre de voitures, vitesse) permettra de prévoir des aménagements si nécessaire.

- Le Conseil Municipal est invité à voir l'état d'avancement du site internet sur l'ordinateur du secrétariat.

La séance est levée à 22 heures 10.